



COMMUNE DE VILLARS-SUR-GLÂNE

PROGRAMME DE LEGISLATURE

2016 – 2021

ADMINISTRATION, ECONOMIE ET INFORMATIQUE

Introduction

La législature qui commence sera marquée par trois enjeux principaux pour la Commune de Villars-sur-Glâne, qui devra faire face à des défis importants :

- La RIE III (Réforme fédérale de l'imposition des entreprises)
- L'aménagement du territoire
- Sa place dans l'agglomération et dans le Grand Fribourg.

Au plan fiscal, la RIE III se traduira, pour Villars-sur-Glâne, par une perte massive des rentrées fiscales des personnes morales. En effet, notre Commune est celle qui perçoit les rentrées fiscales des personnes morales les plus importantes du Canton. En 2015 et pour 2016, celles-ci ont du reste été supérieures à celles des personnes physiques. C'est donc dire que le coup sera rude.

Villars-sur-Glâne est aussi la Commune la plus forte contributrice à la péréquation intercommunale avec plus de six millions de francs, soit plus du double de la 2^{ème} commune contributrice. Cette situation risque de changer évidemment après la RIE III et pénalisera d'autant les autres communes.

A cet égard, il est important que la Commune puisse conserver sur son territoire les personnes morales actuelles, mais aussi favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Or, il y a peu de terrain disponible et les terrains qui seraient prévus à cet effet sont en mains de particuliers dont la Bourgeoisie de Fribourg. La Commune possède toutefois des atouts importants : un taux d'impôt très bas (63.9%, alors que Fribourg est à 81.6%, Marly à 80%; Guin à 82%; Romont à 90%; Bulle à 74.3%, etc.), une situation aux abords immédiats de l'autoroute, une gare, deux lignes de transports publics et des possibilités de parcage. La Commune offre aussi des prestations socioculturelles et sportives variées et une qualité de vie enviable. Des entreprises parmi les plus prestigieuses du Canton se trouvent sur son territoire. Villars-sur-Glâne devra donc maintenir ces atouts et sa qualité de vie, tout en restant attractive fiscalement et économiquement parlant.

Au plan de l'aménagement, le PAL sera terminé cette année. Il prévoit notamment une mise en zone de quartiers mixtes (entreprises, industries et habitat), le développement d'un éco-quartier et le renforcement de la mobilité douce. Les mesures prévues par l'Agglo, à la fois dans le PA2 et dans le futur nouveau PA3 sont extrêmement coûteuses. Il y a donc, là encore, des défis à relever de manière à prioriser des mesures tout en s'assurant de réunir suffisamment de subventions fédérales et cantonales, sans prêter de manière durable les finances de la Commune.

Quant à la place de Villars-sur-Glâne au sein du Canton et du Grand Fribourg, la Commune doit jouer un rôle moteur. D'abord, elle a réussi un spectaculaire redressement de sa dette et de sa situation financière, tout en continuant son développement sans rehausser son taux d'impôt.

Ensuite, elle a la taille critique idéale, selon les experts nationaux, pour la gestion autonome d'une commune. C'est pourquoi, il importe que sa position ne soit pas affaiblie lors d'une éventuelle fusion destinée à créer un « Centre cantonal fort ». Enfin, Villars-sur-Glâne présente un facteur de stabilité certain quant à la solidarité intercommunale et un déséquilibre de ce facteur ne pourrait être que néfaste, non seulement au Grand Fribourg, mais aussi au Canton tout entier.

Au cours de cette législature, la Commune devra continuer à assurer son développement et permettre aussi des réalisations qui puissent servir le district et le Canton : l'implantation d'une piscine, le renforcement de l'accueil et de l'intégration des migrants, la participation active à la politique cantonale en faveur des seniors, le développement de son territoire autour des éléments de développement durable : Commune à papillons, Cité de l'énergie, mesures environnementales de qualité, croissance mesurée et, aussi, assurer la pérennité de ses infrastructures et de son fonctionnement.

C'est dans cette optique que nous vous présentons notre programme de législature 2016 – 2021.

Politique générale

De manière générale, le Conseil communal entend poursuivre sa politique de gestion de la Commune axée sur le développement durable, le maintien de la qualité de vie, l'aspect ville parc de l'aménagement de son territoire, les projets de réalisations participatives dans le cadre des programmes VillarSympa, le soutien aux mesures génératrices d'économies d'énergie et la réalisation de projets novateurs et d'investissements qui s'inscrivent dans ces contextes, tout en respectant les impératifs financiers auxquels il devra faire face.

La Commune se doit de jouer un rôle moteur dans l'Agglo et la ceinture de la Ville : en raison de sa situation économique, financière et de son évolution. En ayant la taille critique d'une Commune au plan suisse, elle doit servir d'exemple au développement des autres communes. Elle dispose d'atouts non négligeables, en particulier dans ses infrastructures et dans les prestations qu'elle offre (culturelles, sportives, sociales, programmes de réinsertion), qui doivent être maintenues et renforcées.

A cet égard, le Conseil communal devra gérer les retombées de la RIE III. Il s'est donné pour mission de pouvoir poursuivre sa politique de développement en tenant compte des baisses des rentrées fiscales des personnes morales, sans devoir recourir à des hausses d'impôts dans toute la mesure du possible. Il s'agira, dans ce but, de fixer des priorités et de différer certaines réalisations, voire de les échelonner, ou encore de réaliser davantage de partenariats publics-privés. Avant d'entrer en matière sur une éventuelle fusion du Grand Fribourg, il est nécessaire de terminer l'adaptation du fonctionnement de notre Commune en tenant compte des paramètres que la RIE III nous aura imposés. Parmi les projets qui deviennent une nécessité pour le Grand Fribourg, et auxquels Villars-sur-Glâne se doit de contribuer activement, est sans conteste l'implantation d'un centre de natation. Une recherche de synergies avec d'autres communes, une simplification des procédures administratives et la rationalisation de l'activité de l'administration devront être des éléments constants de la politique de gestion de cette législature. Une meilleure accessibilité aux services administratifs sera également étudiée.

L'effort d'intégration des migrants doit se poursuivre, avec une politique de multiculturalité qui suppose une implication non seulement de l'autorité politique, mais aussi des citoyens, par le biais, par exemple, des agents sympas. L'accent sera encore davantage mis sur la proximité. La réception

des nouveaux habitants et celle des nouveaux citoyens et des naturalisés sont des outils qui seront utilisés à cette fin.

Au plan des fusions, la politique de prudence s'impose. Il y aura lieu de s'assurer avant tout que la Commune ne fasse pas les frais d'une fusion par une hausse du taux d'imposition ou par une perte de la qualité de vie et des services de proximité. Le rapprochement entre les communes de la ceinture de Fribourg et/ou de l'Agglo doit être conditionné à des mesures de restructuration du territoire cantonal ainsi que des aides incitatives à cet effet.

Economie

Afin de compenser les pertes fiscales des personnes morales, un effort devra être consenti pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de la Commune, par exemple en favorisant le développement de la zone de Bertigny Ouest. Le lien avec les entreprises actuelles doit être permanent et étroit. Des rencontres bisannuelles avec l'ensemble des acteurs de l'économie locale, des rencontres plus ciblées avec certaines entreprises d'importance ou avec des associations telles l'APAM à Moncor seront favorisées. Une collaboration étroite avec la promotion économique de l'Agglo sera maintenue et accrue, de manière à être à la fois plus ciblée et plus efficiente.

Police

L'action de la police intercommunale doit être résolument orientée vers la prévention. Il convient de renforcer la collaboration avec l'animation de jeunesse et les personnes en charge de l'intégration – parmi lesquels les agents sympas – et la police cantonale, afin de coordonner les actions et de mieux cibler les besoins. Il faudra veiller à ce que les agents au sein de cette police aient un profil idoine à cette fin.

FINANCES

La législature à venir s'annonce pleine de défis dans la gestion des finances communales. Il s'agira d'abord d'anticiper les pertes fiscales qui découleront de la RIE III, réforme fiscale fédérale annoncée pour 2019. Pour ce faire, les investissements et les dépenses courantes devront être plus que jamais priorités, afin de maintenir la dette à un niveau qui ne grève pas de façon trop lourde le ménage communal. Ensuite, il conviendra de continuer à constituer des réserves pour les temps plus difficiles qui s'annoncent, en maintenant la politique de prudence menée par le Conseil communal depuis plusieurs années. Enfin, il faudra trouver des solutions efficaces et innovantes dans la gestion des deniers communaux et le renouvellement des emprunts qui viendront à échéance au cours de cette législature. Les défis précités constitueront, dans le domaine financier et pour la législature qui s'annonce, le fil rouge du Conseil communal, dont le but est le maintien de l'attractivité fiscale de la Commune.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Mettre en place progressivement la nouvelle loi scolaire et son règlement :

- Adoption du règlement scolaire communal.
- Création du conseil des parents.

Bibliothèque

- Agrandissement et refonte de la bibliothèque communale.

Activités extrascolaires

- Maintenir l'offre existante en matière d'activités extrascolaires, sport et allemand, devoirs surveillés.
- Inciter à l'organisation de camps dans le cadre scolaire (min. 3 par scolarité).
- Maintenir l'offre culturelle (2 spectacles par année scolaire).

SANTE, SOCIAL ET CURATELLES

La Commune de Villars-sur-Glâne devra faire face à de nombreux défis au niveau social. Comme objectif principal, le Conseil communal se devra de continuer à offrir aux personnes les plus démunies de la Commune des prestations leur permettant de vivre dans la dignité. Pour ce faire, la politique sociale de la Commune de Villars-sur-Glâne est axée sur 5 points forts :

Assistance

- Assurer le minimum vital ainsi que l'aide en cas de besoin pour tous les citoyens est une priorité.

Réinsertion

- Poursuivre notre politique de réinsertion par le travail au travers des programmes communaux élargis (homes médicalisés, services extérieurs, conciergerie, etc.) ainsi que par un partenariat fort avec la Fondation Ritec. Poursuite de la collaboration avec les structures cantonales (MIS, PI+, etc.).

Logement

- Maintenir l'aide directe au logement par des allocations ciblées pour les familles nécessiteuses, poursuivre et élargir la collaboration avec la Tuile pour la réinsertion par le logement accompagné.

Surveillance

- Mettre en place des outils plus pertinents et plus ciblés qu'actuellement pour contrôler et permettre de crédibiliser les bénéficiaires de l'aide sociale en traquant les éventuels fraudeurs.

Curatelles

- Maintenir la qualité du service et la proximité avec les bénéficiaires.

Tous ces objectifs seront à considérer avec les différents défis humanitaires auxquels à la fois la Suisse, mais aussi notre Canton, devront faire face.

GÉNÉRATIONS, INTÉGRATION ET ANIMATION

Génération

Aînés :

- Au terme des travaux de rénovation et d'agrandissement, la Commune soutiendra le Conseil de Fondation de l'EMS Les Martinets dans ses efforts d'engagement et de formation des collaborateurs, d'augmentation graduelle des résidents et d'optimisation de l'occupation du home.
- La Commune renforcera ses activités visant à encourager le suivi et l'intégration sociale des aînés afin de prévenir les situations d'isolement ou de marginalisation (ex. à travers le projet « VillarSympa » voire en partenariat avec les associations et institutions locales, telles que le Groupement des Aînés, la Paroisse, Pro Senectute etc.).

Enfance et petite enfance :

- La Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial (FAEF) poursuivra ses efforts pour améliorer l'offre en places d'accueil, la formation de son personnel et le taux d'occupation de ses structures afin de répondre au mieux aux besoins de placement extrafamilial.
- La FAEF veillera à un aménagement et une occupation optimaux des nouvelles structures d'accueil extrascolaire auprès des écoles de Cormanon et du Platy.
- La Commune analysera, en partenariat avec la FAEF, l'évolution des besoins en accueil extrafamilial et des nouvelles formes d'accueil pour déterminer l'éventuel besoin de nouvelles structures ou de soutien à d'autres formes d'accueil extrafamilial.
- Le subventionnement des différentes structures d'accueil extrafamilial privées avec lesquelles la Commune a passé des accords et/ou conventions sera réévalué et optimisé.

Intégration

- L'accueil des nouveaux habitants, des nouveaux citoyens et des personnes naturalisées continuera à être organisé périodiquement.
- Le projet « VillarSympa » et la formation des « agents sympas » seront poursuivis et étendus.
- D'autres projets visant à encourager le « vivre ensemble » (ex. FRI-TIME), à entretenir et améliorer la santé (en particulier chez les jeunes et les aînés) voire à prévenir les dépendances seront évalués en collaboration avec le Dicastère des services extérieurs, de la culture et des sports et, le cas échéant, mis en place.
- Des actions ou projets visant à soutenir les jeunes de la Commune dans la recherche d'emploi voire à les intégrer au monde du travail seront évalués et, le cas échéant, mis en place.

Animation

- Centrée prioritairement sur la jeunesse, dans un clair souci de prévention, l'animation proposera graduellement des activités de nature intergénérationnelle et interculturelle à l'ensemble de la population.
- L'animation exploitera toute synergie possible en organisant, en s'associant ou en coordonnant des activités en partenariat avec les autres dicastères et services communaux intéressés (sport et culture, instruction publique, accueils extrafamiliaux, santé et social) voire avec les services partenaires au niveau régional et cantonal.
- Par une démarche proactive l'animation visera à bâtir et à entretenir des contacts suivis avec les réseaux existant dans la Commune (notamment associations sportives, culturelles, de quartier etc.) afin d'organiser, accroître ou soutenir des activités d'animation au bénéfice de la population. Elle encouragera l'émergence voire la constitution de nouveaux réseaux, en particulier dans les quartiers qui en sont dépourvus.
- Le travail social hors-mur, visant à la détection et à la prévention des situations et des facteurs de risques auxquels sont confrontés en particulier les adolescents et les jeunes adultes, sera maintenu voire étendu.

PATRIMOINE ET CONSTRUCTIONS

Bâtiments communaux

Le patrimoine communal comprend notamment les écoles et tous les bâtiments administratifs de la Commune. Il faut en assurer la gestion et l'entretien. Cela implique, notamment, la gestion de leur utilisation actuelle ainsi qu'une planification d'éventuelles nouvelles attributions. Pour la législature en cours, le Conseil communal prévoit d'adapter les bâtiments aux utilisateurs avec des handicaps, d'assurer le maintien de la sécurité et d'améliorer leur situation énergétique ; il mettra notamment en œuvre les éléments suivants :

- Plan annuel de gestion et d'entretien des bâtiments communaux.
- Plan d'énergie des bâtiments communaux 2016-2021 (énergies renouvelables – solaire/Fricad).
- Favoriser les constructions durables / achats publics durables.
- Etablir des critères d'adjudication pour les services, les fournitures et le gros œuvre dans le cadre d'un marché public de gré à gré (prix, proximité, qualité, flexibilité) ainsi qu'instaurer un système de rotations pour le choix des soumissionnaires.
- Organisation des services communaux efficace et proche de la population.
- Mise en place d'un système contractuel des locations des bâtiments et de critères d'utilisation.
- Rénovation de la Chapelle de Villars Vert.

Police des constructions

La police des constructions gère les dossiers de permis de construire, inspecte les chantiers et veille au respect des lois et règlements en relation avec les constructions. A cet effet, l'accent sera mis sur :

- La simplification de l'accès à la police des constructions (p.ex. aussi par un guichet unique / site web de la Commune).
- L'encouragement du changement énergétique pour les bâtiments publics et privés.

- L'encouragement de la densification et des constructions durables.
- L'aspect esthétique et intégration des constructions dans leur cadre naturel.

Nouvelles constructions communales

La Commune doit assurer des infrastructures publiques de qualité, adaptées aux besoins de sa population. Elle doit étudier les possibilités de construction en tenant compte de l'évolution de la population, des différents besoins actuels et futurs et de la situation économique de la Commune. Elle doit mener une politique foncière active qui assure à la Commune de disposer des terrains nécessaires aux constructions communales et aux besoins des générations futures. Parmi ces tâches, il y aura lieu d'étudier la possibilité d'acquérir ou de construire des logements pour seniors, familles ou étudiants, en tenant compte des possibilités telles que des partenariats publics/privés, de la collaboration avec d'autres communes, de la participation à des coopératives de logements ou de la mise à disposition de droits de superficie. Autres projets :

- Contrôle financier strict des nouvelles constructions (Marché publics / Commissions de bâtisse).
- Politique active du logement.
- Nouvelle administration communale.
- Finalisation de la rénovation de l'école de Cormanon.
- Construction de la nouvelle école du Platy.
- Construction d'une piscine ainsi que d'autres infrastructures sportives de plus petite envergure.

Forêts et agriculture

L'exploitation et l'entretien des terrains dévolus à l'agriculture et des forêts doit permettre à la population de la Commune une utilisation sûre et durable de ces espaces verts pour les loisirs, comme le sport et la promenade, et pérenniser l'aspect esthétique de notre Commune. Pourquoi ne pas ré-imaginer ces espaces forestiers comme lieux de rencontre de la population avec des jardins urbains ou des cabanes de forêt ? Le Bois de Mon Cœur en est le premier exemple.

SERVICES EXTERIEURS, CULTURE ET SPORTS

Services extérieurs

- Mettre en place une méthode pour la récupération des déchets en matières plastiques.
- Maintenir et améliorer la surveillance des déchetteries de quartier.
- Entretien des espaces verts conformément à notre label « Commune à Papillons ».
- Poursuivre la mise en conformité des places de jeux existantes et maintenir la qualité des installations.
- Poursuivre les réfections sur le réseau routier et établir le nouveau plan quinquennal d'entretien 2018-2022 (PGRR-3).
- Rendre la place minérale plus attractive et ludique.

Feu

- Maintenir une formation de qualité, renouveler les équipements et le matériel.
- Mener à terme l'étude de synergie entre les corps de sapeurs-pompiers du Grand Fribourg.

Sports

- Soutenir les sociétés locales, particulièrement celles qui forment la relève et motivent les jeunes ou qui participent activement aux animations communales.
- Promouvoir le sport et les activités physiques pour tous.
- Encourager la pratique des activités sportives scolaires.
- Suivre le développement des sports « émergents ».
- Mettre en place un règlement d'utilisation des salles de sports.
- Renforcer le réseau entre les différents acteurs dans le domaine sportif.

Culture

- Animer les différents lieux de rencontre de la Commune (Programme VillarSympa).
- Soutenir, de manière subsidiaire au Canton, les créations des artistes domiciliés à Villars-sur-Glâne.
- Mettre à jour le règlement communal d'aide à la culture.

AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET MOBILITE

La Commune finalisera les travaux de la révision générale du plan d'aménagement local et transmettra le dossier au Canton avant la fin de l'année 2016. Des PAD seront élaborés pour les nouveaux secteurs (Croset, Bertigny) et pour certains secteurs à requalifier (Belle-Croix, Moncor). En outre, tous les PAD en vigueur devront être adaptés aux dispositions de la LATeC de 2008. La Commune poursuivra également ses efforts pour encourager la densification et le renouvellement des anciens quartiers. D'une manière générale, la Commune s'efforcera de promouvoir une mixité de l'habitat intergénérationnelle et culturelle au travers des divers quartiers.

Environnement

La Commune poursuivra l'amélioration énergétique des bâtiments (isolation des enveloppes, raccordement des bâtiments au CAD, pose de panneaux solaires), ainsi que la gestion durable de ceux-ci, par une politique d'achat durable des produits, du papier, la limitation des consommations eau-électricité par des mesures ciblées. La Commune poursuivra ses efforts dans le cadre du label « Cité de l'énergie » avec pour but l'obtention du Label Gold. Elle réévaluera également les mesures favorisant la biodiversité par l'actualisation du label « Commune à papillons ». D'une manière générale, il conviendra de mettre en place un outil d'évaluation des projets en ce qui concerne le développement durable.

Mobilité

La Commune poursuivra sa politique en faveur de la mobilité douce par la réalisation des liaisons piétonnes et cyclistes, notamment de la Transagallo. Elle devra continuer ses efforts pour améliorer la vitesse commerciale des transports publics en réalisant des mesures d'infrastructure. Il

conviendra également de favoriser l'expansion du réseau de transports publics, notamment avec des liaisons tangentielles. Dans les zones d'activité et les zones d'intérêt général, il conviendra de coordonner la planification globale des parkings, de permettre des synergies d'utilisation et de favoriser le report modal.

EAUX, ENERGIES ET CADASTRES

Eau potable

- Renouvellement du règlement relatif à la distribution d'eau potable et la taxe y relative.
- Mise en conformité du captage de Prouvin.
- Remplacement progressif des conduites en fonte qui posent régulièrement des problèmes (ces travaux seront, dans la mesure du possible, intégrés à des travaux routiers ou à l'extension du réseau du gaz, du CAD ou de l'électricité).
- Contrôle de la capacité du réservoir.
- Finalisation du PIEP (Plan des infrastructures de l'eau potable).

Assainissement

- Renouvellement du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux et taxe y relative.
- Finaliser avec l'OFROU la reprise des eaux de l'autoroute A12 sur la galerie de Chandolan.
- Mise en séparatif des zones fortement urbanisées nécessitant une remise en état ou une augmentation de capacité.
- Suivi et mise à jour du plan général d'évacuation des eaux PGEE.

STEP

- Relancer l'étude (voire la réalisation) de l'agrandissement de la STEP avec la reprise éventuelle de la Commune d'Hauterive.
- Etudier les possibilités de traitement des micropolluants.

Cadastre

- Mise en place d'une passerelle d'échange de données (automatique) entre le Registre foncier et la Commune.